



Oui, je soutiens le programme de mise à disposition de tablettes tactiles pour les enfants hospitalisés.

Mme Mr Mr et Mme

Raison sociale / Entreprise : _____

N°SIREN – SIRET / Code APE : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Email : _____

Je fais un don de :

- 500€** soit une tablette tactile et je fais un don de **500€**.
- _____ tablettes tactiles soit **500€ x _____** soit un don total de _____ €
- Je participe par un don libre à l'acquisition de tablettes tactiles et je fais un don de _____ €
- Je fais un don en nature de _____ tablettes numériques.

J'effectue mon don :

- Par chèque, libellé à l'ordre de *Hôpital Necker – Trésor Public*
- Par virement bancaire, en indiquant en objet de virement : « Don Hôpital Necker »

Virement de France et de l'étranger				
Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé R.I.B	Titulaire du compte
10071	75300	30002004219	55	Trésor Public – Régie Hôpital Necker
IBAN		BIC		
FR76 1007 1753 0030 0020 0421 955		TRPUFRP1		

Date : __ / __ / ____

Signature (obligatoire) :

Ce bulletin est à signer et à renvoyer accompagné de votre chèque ou avis de virement à :
Hôpital universitaire Necker – Enfants Malades - Direction du Mécénat / Relations donateurs - 149 rue de Sèvres - 75015 Paris - France

- En tant qu'établissement de l'AP-HP, l'Hôpital universitaire Necker – Enfants Malades est habilité à recevoir des dons et des legs.
(Instruction fiscale 5B3311-18 / Loi n°2009-879 modifiée – articles L. 6141-1 et L.6141-2-1)
- En tant que donateur particulier, si vous êtes imposable en France, en soutenant l'Hôpital Necker, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- Si vous représentez une entreprise mécène, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 60% du montant de son don, limité à 0,5% du chiffre d'affaire de l'entreprise.
- Un reçu fiscal vous sera adressé quelques semaines après réception de votre don.

MERCI DE VOTRE GENEROSITE !

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous pouvez, en vous adressant par écrit à l'Hôpital Necker, avoir accès aux informations vous concernant contenues dans notre fichier donateurs et demander leur rectification. Vos coordonnées ne font l'objet d'aucune communication extérieure et sont réservées à l'usage exclusif de l'Hôpital Necker.